

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE AUGUSTE FOURES –  
AVIGNONET LAURAGAIS

## Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école

Séance du 29 mars 2021, en visioconférence

**Présidente** : Mme Moya, directrice de l'école

**Secrétaires de séance** : Mme Goupil, enseignante

**Présents** : Mme Da Lozzo, Mme Schuster, Mme Bélard, Mme Noisier, M. Razafindranaly, Mme Antony,  
Mme Gallen, Mme Bernillon, enseignants

: Mme Danieli Haybrard, maire, Mme Sourdouyre Laval

: M. Astric, LACLAL

: Mme VALENTIN, Mme RAPOSO, Mme Tissandier, ATSEM

: Mme Waldman, Mme Heraud, Mme Rouzès, Mme Lacheroy, Mme Bonnoure (PENCA)

Présent

**Excusés** : Mme Mailho, inspectrice de l'Éducation Nationale ; M. Puginier, LACLAL ; Mme Bonhoure, restauration scolaire

Début de séance : 18h00

### L'ordre du jour :

1. Date du dernier conseil d'école
2. Effectifs actuels et prévision des effectifs pour la rentrée 2021
3. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021
4. Carte scolaire
5. Protocole sanitaire
6. Evaluations nationales de CP
7. Activités pédagogiques complémentaires
8. Organisation de l'activité « Natation »
9. Liaisons inter-cycles
10. Sorties et projets éducatifs
11. Budgets de l'école
  - a. Mairie
  - b. Coopérative scolaire

### **1. Date du dernier conseil d'école**

Initialement prévu le lundi 21 juin 2021, l'équipe enseignante souhaiterait le déplacer au mardi 22 juin à 18h00.

Réponse : Tout le monde est d'accord. Le prochain conseil d'école se fera donc le mardi 22 juin 2021 à 18h.

### **2. Effectifs actuels et prévision des effectifs pour la rentrée 2021**

Constat des effectifs à ce jour :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
	17	20	29	20	28	27	20	31	<b>192</b>
Maternelle : 66				Cycle 2 : 75			Cycle 3 : 51		

Prévisions des effectifs pour la rentrée de septembre 2021 à ce jour :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
	29	17	19	28	20	27	27	20	<b>187</b>
Maternelle : 65				Cycle 2 : 75			Cycle 3 : 47		

Il y a eu un rendez-vous entre la mairie et l'inspectrice qui a fait une proposition de répartition des classes mais cette répartition n'est pas du tout définitive, il faut attendre que les effectifs soient certains avant d'en donner une.

La répartition des classes sera donnée la veille de la rentrée car elle peut changer en fonction des effectifs. Ce qui a été donné est seulement une proposition de répartition et n'est donc pas définitive.

### **3. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021**

A ce jour, nous n'avons pas encore eu de retour du rectorat concernant les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Nous ferons un retour dès que nous aurons eu des nouvelles.

### **4. Carte scolaire**

Plusieurs groupes de travail se sont réunis le 27 janvier, le 3 puis le 5 février au sujet de la carte scolaire. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour officiel mais les syndicats nous ont indiqué qu'il y aurait une fermeture en maternelle. Nous serions donc à huit classes l'année prochaine pour le groupe scolaire. La mairie n'a pas reçu de courrier concernant une fermeture de classe en maternelle.

### **5. Protocole sanitaire**

Le port du masque :

Il est obligatoire dès le CP. Les élèves portent des masques de catégorie 1 et le changent après le repas de midi. Nous rappelons qu'il en faut chaque jour au minimum deux par enfant.

### L'Éducation Physique et Sportive :

Les activités physiques et sportives sont à nouveau possibles en intérieur.

### Le brassage des élèves :

Sur le temps scolaire, il est limité. Seules deux classes se brassent en élémentaire.

En maternelle, les classes ne sont pas brassées.

Au moment du goûter, ils sont au même endroit mais dans des groupes différents.

### La cantine :

Les enfants mangent par classe, en élémentaire séparés d'un mètre. Il y a deux mètres entre les tables de classes différentes.

### Rôle des parents :

Les parents jouent un rôle essentiel. En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), il leur est demandé de ne pas mettre leur enfant à l'école et de prendre avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.

De même, les élèves ayant été testés positivement aux SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires, ne doivent pas être conduits à l'école.

Dans tous les cas, les parents doivent informer le directeur d'école s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison.

### Cas d'une personne présentant des symptômes évocateurs au sein de l'école :

- 1) Isolement immédiat de l'enfant dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale avec un masque pour les enfants en âge d'en porter (à partir du CP)
- 2) Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières
- 3) Rappel par le directeur d'école de la procédure à suivre, à savoir : éviter les contacts et consulter un médecin ou la plateforme Covid-19, qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Éducation nationale peut être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge
- 4) Le directeur indique aux représentants légaux que l'élève ne doit pas revenir à l'école avant d'avoir consulté un médecin
- 5) L'élève revient à l'école si ses parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre)

### Cas confirmé dans une école :

- 1) Les responsables légaux, s'il s'agit d'un élève, ou le personnel avisent sans délai le directeur du résultat positif ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes et de l'identification éventuelle d'un variant
- 2) L'élève « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :
  - 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 10<sup>ème</sup> jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes
  - 10 jours pleins à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques

- S'agissant des élèves de maternelle symptomatiques, non testés, ils font l'objet d'une éviction de 7 jours jusqu'à l'arrêt des signes. Une éviction additionnelle de 48h après la disparition de la fièvre est recommandée

Les responsables légaux sont informés s'il y a un ou plusieurs cas confirmés au sein de l'école.

L'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves de maternelle implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque puisqu'ils ne portent pas de masque.

En élémentaire, étant donné que les enfants portent le masque, tous les enfants de la classe ne sont pas automatiquement contacts à risque. Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe et de fratries différentes seraient positifs, tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque.

#### Elève identifié « contact à risque » :

Le directeur informe les parents des élèves ou le personnel concernés. Ces derniers ne doivent pas revenir dans l'établissement. Les responsables légaux sont informés, après avis de l'ARS, par le directeur si l'enfant est ou non contact à risque.

Les élèves de maternelle ne sont pas concernés par la réalisation d'un test. Le retour à l'école se fera :

- Pour les contacts à risque hors foyer, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes
- Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l'absence de symptômes après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours

Les élèves d'élémentaire doivent immédiatement réaliser un test antigénique. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine :

- Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14
- Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé, soit à J17 et en l'absence de symptômes

Les parents doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer, et 24 jours pour ceux au sein du foyer.

Concernant le protocole, il est possible de le retrouver sur le blog.

#### Survenue de variantes :

- Variante britannique : même conduite que pour le cas général
- Variante sud-africaine ou brésilienne : son apparition chez un élève implique la fermeture de la classe. Une fermeture est également mise en œuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, d'un membre de fratrie ou de toute personne vivant dans le même foyer que lui, contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne. Tous les enfants et personnel sont testé à J0

## **6. Evaluations nationales de CP**

Tous les élèves de CP ont passé les évaluations nationales de mi-année entre le 18 et le 29 janvier 2021. Les réponses des élèves ont été saisies sur une application. Un retour a été fait aux parents concernés.

Le ministre de l'Education nationale, M. Blanquer a adressé un courrier concernant ces évaluations. A l'échelle nationale, les résultats des premières évaluations de septembre révélaient une baisse, tant en français qu'en mathématiques, qui touchaient tous les secteurs d'enseignement. Aujourd'hui, à la mi-CP 2021, cette baisse a été rattrapée et les difficultés compensées.

## **7. Les activités pédagogiques complémentaires**

Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur par rapport à la restauration, les APC ont lieu :

- de 12h à 12h30 pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2
- de 13h30 à 13h50 pour les classes de PS/GS, PS/MS, MS/GS, CP, CE1

## **8. Organisation de l'activité « Natation »**

Le deuxième cycle de natation a eu lieu du 9 novembre au 14 décembre inclus. Celui-ci a concerné tous les élèves de CP et de CE1. Tout s'est bien passé et toutes les séances ont pu être effectuées du fait du nombre suffisant d'accompagnateurs.

Le dernier cycle se déroulera du 3 mai au 7 juin pour ces mêmes élèves.

## **9. Liaisons inter-cycles**

Liaison GS-CP :

- Lecture d'albums par les CP aux GS

→ Liaison réduite afin de respecter le protocole sanitaire qui limite le brassage des élèves.

Liaison CM2- 6<sup>ème</sup> : rien n'est encore prévu.

Liaison crèche- PS : vendredi 9 avril, un rendez- vous est prévu avec la responsable des grands de la crèche pour voir si une liaison serait envisageable.

## **10. Sorties et projets éducatifs**

**Ecole :**

- Intervention du violoniste Michel Truchi : chaque classe a pu bénéficier d'une séance de sensibilisation au violon, à la musique classique par l'intermédiaire d'une histoire musicale
- Vente de torchons prévue, sur le thème du printemps qui se fera d'ici les vacances d'avril.

**Cycle 2 :**

- Projet autour de l'auteur illustrateur Stéphane Ségas : cet auteur viendra faire une manifestation sur une journée avec les élèves courant juin
- CP et CE1 : sortie « Chasse au trésor » à la cité de Carcassonne prévue le 12 avril
- CE1/CE2 : Visite dans Toulouse en période 5 ; élevage de coccinelle

### Cycle 1 :

- Visite à la ferme en période 5 au mois de mai (30 mai) sinon en juin.

### Cycle 3 :

- En CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 : pas de sortie encore prévue car en attente de l'évolution du protocole.
- Pour les projets de classe, les élèves des CM1-CM2 remercient la mairie de leur engagement pour le remplissage de la mare. La classe a ainsi pu commencer l'aménagement de cette mare. Une sortie est prévue dans Avignonnet avec la classe de Mme Anthony pour travailler sur l'histoire (le Moyen-Age et les Temps Modernes).

#### Questions des parents :

*Y aura-t-il une vente de plantations, de fleurs faites par les enfants ?*

*Réponse : Non, pas cette année.*

*Est-ce qu'il serait envisageable, si le protocole s'allège, de faire une fête de fin d'année avec les élèves ?*

*Réponse : dans le principe oui. On ne pourra s'y projeter que plus tard.*

### **11. Budget de l'école**

#### a. Mairie

#### **Lignes budgétaires de 2020 :**

→ Votées en avril

10 000€ pour les fournitures

Financement intégral de l'activité « Natation » (bassin + transport)

Subvention à la coopérative scolaire de 3 500€

#### **Lignes budgétaires de 2021 :**

→ Le budget n'a pas été voté encore. Il sera voté le 12 avril 2021.

Mercredi 31 mars 2021 au soir, les associations vont être regroupées durant une réunion.

Les montants pour les fournitures et la subvention seront donnés ultérieurement.

#### b. Coopérative scolaire

**Solde au 30 janvier :** 13490 € (certaines dépenses liées à des projets n'ont pas encore été débitées).

Fin de séance : 20h00

### **Signatures**

**Président de séance (Directrice) :**

Mme Moya



**Secrétaires de séance :**

Mme Goupil



